

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES - EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2018-08 – *Règlement sur la taxe relative aux services – exercice financier 2019*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 5 novembre 2018.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date du **1<sup>er</sup> janvier 2019** et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 9 novembre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx